



Doc'Up, association des doctorants de Sorbonne Université

Siège social : 15 rue de l'école de médecine, 75006 Paris

Adresse postale : UPMC, case 78, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Email contact Festival : festival@doc-up.info

Règlement du festival du très court métrage de vulgarisation scientifique « Les chercheurs font leur cinéma », 9^e édition (2015)

Article 1 – Objet :

Le festival « Les chercheurs font leur cinéma » a deux objectifs fondamentaux :

- sortir la recherche des murs de l'université en rendant des problématiques scientifiques accessibles à un public de non initiés ;
- encourager le jeune chercheur à prendre du recul sur son travail de recherche afin qu'il acquiert des réflexes de vulgarisation scientifique, c'est-à-dire présenter et expliquer de façon simple ce qui est, par nature, indéniablement complexe.

Article 2 – Candidature :

La candidature est ouverte à tout doctorant rattaché à une école doctorale d'Île-de-France et y résidant, ou à l'UTC (Compiègne). Le sujet de thèse appartient à l'une des thématiques suivantes :

- modélisation et ingénierie ;
- matière et nouveaux matériaux ;
- espace, environnement, écologie ;
- science de la vie et de la santé ;
- sciences humaines et sociales ;
- arts et sciences de l'art.

La candidature d'un film ne sera retenue par les organisateurs du festival qu'à la condition expresse que **le réalisateur principal soit effectivement doctorant** et rattaché à une école doctorale d'Île-de-France ou de l'UTC. Ceci n'exclut pas, bien au contraire, la réalisation du très court-métrage à plusieurs mains (un doctorant assisté d'autres réalisateurs, doctorants ou non). Une équipe de film ne peut néanmoins **pas dépasser trois (3) personnes en tant que**



Doc'Up, association des doctorants de Sorbonne Université

Siège social : 15 rue de l'école de médecine, 75006 Paris

Adresse postale : UPMC, case 78, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Email contact Festival : festival@doc-up.info

réalisateurs officiels. Les associations et autres organismes « non physiques » ne peuvent pas se présenter en tant que réalisateur principal.

Une dérogation à la condition de rattachement pourra être accordée à un doctorant qui effectue ses travaux de recherche en Île-de-France au moins jusqu'à la cérémonie de clôture de la présente édition. La satisfaction des critères permettant d'obtenir une dérogation est laissée à la seule appréciation des organisateurs du festival.

Dans un souci d'équité, **les organisateurs du festival se réservent le droit de refuser un film qui aurait été réalisé avec l'aide d'un véritable professionnel de l'image.** Dans cette même optique, les films qui reçoivent un financement extérieur pourront –à la discrétion de l'équipe organisatrice- ne pas être éligibles pour les prix du Festival.

Article 3 – Présence aux projections

Durant la période octobre-novembre de l'année courante, chaque doctorant-réalisateur s'engage à ce qu'un membre de son équipe ou lui-même participe **au moins à deux tiers des projections publiques parisiennes où son film sera projeté, ainsi qu'à au moins deux tiers des projections qui seront organisées dans les lycées d'Île-de-France.** La présence à la cérémonie de clôture à la Cité des sciences et de l'Industrie est obligatoire.

Le non respect de l'article 3 entraînera la non validation des votes pour les différents prix. L'équipe d'organisation se donne le droit d'accorder un passe-droit exceptionnel en cas d'incapacité physique de se déplacer ou pour des raisons professionnelles justifiées.

Article 4 – Présélection

Dans le cas où le nombre de candidatures dépasserait douze, une présélection sera mise en place pour n'en garder que douze à projeter lors de la cérémonie de clôture. Les films sélectionnés concourront pour les prix du jury, du public et des lycées (cf. Art. 7). Un jury de présélection (formé des membres du jury de la cérémonie de clôture) visionnera tous les films avant la cérémonie de clôture et présélectionnera douze films sur la base de plusieurs critères : description de la démarche du chercheur, vulgarisation du sujet scientifique, réalisation cinématographique, qualité du scénario et appréciation du film dans son ensemble. Il pourra être tenu compte des votes exprimés lors des projections publiques et lycées.



Doc'Up, association des doctorants de Sorbonne Université

Siège social : 15 rue de l'école de médecine, 75006 Paris

Adresse postale : UPMC, case 78, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Email contact Festival : festival@doc-up.info

Article 5 – Cahier des charges :

Un film en concours doit remplir à la fois des conditions de fond et de forme.

Pour ce qui est du fond :

- le film doit obligatoirement traiter d'un sujet de recherche scientifique avec l'objectif de présenter ce dernier dans un **souci de vulgarisation** ;
- il doit également faire ressortir au maximum le travail du doctorant, de façon générale ou au centre du sujet de recherche traité, en soulignant **sa démarche scientifique** (ceci exclut les films traitant uniquement de la thématique générale de recherche ou d'un style documentaire sur le sujet de recherche).

Pour ce qui est de la forme :

- le film doit être d'une durée de **cinq minutes maximum**, générique compris. Les organisateurs valideront ou non un éventuel non respect de cette contrainte ;
- une séquence de **trois secondes présentant le logo de l'association et celui du festival** (fournis par l'équipe organisatrice) devra impérativement être placée dans les quinze premières secondes de l'œuvre ;
- le film ne doit comporter que des scènes, plans et musiques **libres de droits, ou dont les droits sont explicitement cédés aux réalisateurs** pour les conditions d'usage définies à l'article 8. Une copie de l'ensemble des autorisations (incluant les autorisations de diffusion d'image des acteurs) devra être donnée à l'équipe organisatrice ;
- tous les styles cinématographiques sont acceptés. Le format de la pellicule est libre mais tous les films devront être présentés sous forme numérique ;
- le film doit être enregistré en qualité **Haute Définition (1080i50) au format 16/9**. Un format différent pourra être utilisé si une justification artistique est fournie, mais une letterbox 16/9 devra être appliquée.



Doc'Up, association des doctorants de Sorbonne Université

Siège social : 15 rue de l'école de médecine, 75006 Paris

Adresse postale : UPMC, case 78, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Email contact Festival : festival@doc-up.info

La version finale du film sera rendue dans plusieurs fichiers numériques : un fichier contenant le film complet (vidéo + audio) et un fichier par piste audio (séparation de la musique, des paroles, du fond sonore, etc.).

Les fichiers devront avoir les caractéristiques suivantes (différentes possibilités classées par ordre de préférence, de gauche à droite) :

– Vidéo :

- Extension : .mov ou .mp4 ;
- Format de la séquence vidéo : HD 1080i25 non anamorphique (1920*1080), avec trame supérieure en premier ;
- Codec vidéo : *Apple ProRes 422 (HQ)* ou *Apple ProRes 422* ou *Photo-JPEG* ;

– Audio :

- Extension : .aac ;
- Codec audio : AAC ;
- Fréquence : 48 kHz ;
- Débit : 320 Kbit/s.

Le non respect de ces règles entraînera l'exclusion du film du festival.

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout film pouvant troubler l'ordre public ou susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires, notamment pour plagiat ou pour diffamation.

Article 6 – Post-production :

Afin d'assurer une bonne qualité de visionnage pour les projections et la diffusion sur DVD ou Blu-Ray, **l'ensemble des films subira un travail de post-production réalisé par un professionnel choisi par les organisateurs.**

La post-production de la partie vidéo ne concernera que des réglages basiques de l'image, comme la luminosité, le contraste, la colorimétrie, etc.

Ces modifications ne seront pas effectuées si le réalisateur principal du film s'y oppose en envoyant un email sur l'adresse de contact du festival avant de rendre la version définitive du film.



Doc'Up, association des doctorants de Sorbonne Université

Siège social : 15 rue de l'école de médecine, 75006 Paris

Adresse postale : UPMC, case 78, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Email contact Festival : festival@doc-up.info

La post-production de la partie son permettra d'égaliser les niveaux sonores entre les pistes et entre les films ; cette égalisation sonore est obligatoire. Des corrections mineures, telles la diminution du bruit de fond ou le filtrage de fréquences, seront effectuées sauf si le réalisateur principal du film s'y oppose en envoyant un email sur l'adresse de contact du festival avant de rendre la version définitive du film.

Article 7 – Prix du festival :

Le festival donne lieu à trois prix, remis lors de la dernière séance de projection publique :

- le prix du jury est décerné par un jury composé de quatre personnalités des mondes de la science, de l'audiovisuel et de la médiation scientifique. Le jury délibère à huis clos pour choisir le meilleur film parmi les films encore en compétition lors de la cérémonie de clôture ;
- le prix du public est décerné par le public présent lors de toutes les projections publiques, notamment lors de la Fête de la Science et de la cérémonie de clôture, ou seulement lors de la cérémonie de clôture si une présélection a été effectuée (cf. Art. 4). Chaque membre du public se voit remettre un bulletin de vote à son arrivée puis est invité à le glisser dans une urne à la fin de la projection. Le dépouillement des votes se fait par au moins deux membres du comité d'organisation sous la surveillance de deux membres du public appelés, sur la base du volontariat, à en contrôler la régularité ;
- le prix des lycéens sera décerné au film ayant obtenu le plus de votes auprès des lycéens lors de toutes les projections organisées dans des lycées ou, si une présélection est effectuée (cf. Art. 4), lors d'une projection réunissant des classes de lycéens à la Cité des Sciences quelques jours avant la cérémonie de clôture pour visionner les douze films sélectionnés.

Article 8 – Clause de propriété intellectuelle :

Les films présentés lors du festival du très court-métrage de vulgarisation scientifique **restent propriétés des réalisateurs**. Les réalisateurs sont détenteurs des droits d'auteurs, ce qui implique la mention du nom des réalisateurs pour toute diffusion ainsi que l'interdiction pour les organisateurs de dénaturer



Doc'Up, association des doctorants de Sorbonne Université

Siège social : 15 rue de l'école de médecine, 75006 Paris

Adresse postale : UPMC, case 78, 4 place Jussieu, 75252 Paris cedex 05

Email contact Festival : festival@doc-up.info

l'œuvre. **Chaque réalisateur garde le droit d'utiliser son œuvre dans les conditions qu'il détermine, en prenant soin toutefois d'indiquer la participation de celle-ci au festival « Les chercheurs font leur cinéma » organisé par l'association Doc'Up.** Les films tournés dans le cadre du Festival et/ou avec le matériel fourni par Doc'Up doivent garder l'affiliation en incluant les logos de l'association et du festival dans le court-métrage, ceci même en cas d'abandon à n'importe quelle étape du processus de réalisation.

Les réalisateurs acceptent que les films soient mis en ligne sur le site officiel du festival (<http://www.leschercheursfontleurcinema.fr>) par l'intermédiaire du site d'hébergement de vidéo en ligne, Dailymotion®. Ils acceptent également qu'un DVD et un Blu-Ray reprenant tous les films du festival soient édités et diffusés par l'équipe organisatrice, dans son ensemble ou en partie, auprès des partenaires ou des adhérents de Doc'Up, d'autres festivals de vulgarisation scientifique, des médiathèques, etc. **Les organisateurs s'engagent à ne tirer aucun bénéfice financier de leur utilisation postérieure.** Ces films sont destinés à être visionnés dans le cadre de manifestations diverses dont l'objectif principal est de favoriser la vulgarisation scientifique et de valoriser le doctorat. Les hébergeurs partenaires qui diffuseront les films s'engagent à mettre tout en œuvre pour empêcher leur téléchargement. **Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables de la mise en ligne de ceux-ci sur des sites internet de partage de vidéos, hors cadre des actions menées par Doc'Up.**

Vous avez lu, compris et approuvé l'ensemble du présent règlement. Afin de pouvoir officiellement faire partie du festival, vous devez écrire la mention "lu et approuvé" suivie de vos nom et prénom, de la date et de votre signature :

Mention

NOM Prénom

Date

Signature